

PRÉFET DU HAUT-RHIN

**PRÉFECTURE**

CABINET DU PRÉFET

Service départemental  
de la communication interministérielle de l'Etat

Colmar, le 18 février 2014

**COMMUNIQUE DE PRESSE du Préfet du Haut-Rhin  
Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) du Haut-Rhin\*  
Bilan 2013 et perspectives 2014**



*\* CODAF : Les comités opérationnels départementaux anti-fraude, réunissent sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République du chef-lieu du département, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, régime social des indépendants - RSI, mutualité sociale agricole - MSA) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales. Leur mission est d'améliorer la connaissance réciproque entre les services, d'organiser des opérations conjointes, de proposer des formations et de partager les expériences afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre toutes les fraudes.*

**Bilan 2013**

L'année 2013 est marquée par un niveau record d'infractions de travail illégal constatées dans le département du Haut-Rhin. Les 93 procédures pénales qui ont été transmises à la justice par les différentes administrations relèvent en effet 305 infractions contre 258 en 2012 et 286 en 2011.

Au total 111 établissements ont été verbalisés en 2013. Les secteurs les plus visés sont la construction, l'hôtellerie - restauration et le commerce (voir tableau ci-dessous). Ces secteurs resteront prioritaires pour l'année 2014.

|                              | 2011 | 2012 | 2013 |
|------------------------------|------|------|------|
| Agriculture                  | 10   | 6    | 1    |
| Industries                   | 6    | 7    | 5    |
| Construction                 | 37   | 47   | 47   |
| Commerce                     | 18   | 19   | 12   |
| Hôtellerie -<br>restauration | 29   | 14   | 17   |
| Transport                    | 4    | 8    | 5    |
| Activités de                 | 6    | 4    | 8    |

|                                       |            |            |            |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|
| services administratifs               |            |            |            |
| Activités financières et immobilières | 8          | 3          | 1          |
| Information et communication          | 0          | 1          | 0          |
| Arts et spectacles                    | 4          | 1          | 0          |
| Autres                                | 11         | 17         | 15         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>133</b> | <b>127</b> | <b>111</b> |

Les échanges entre partenaires CODAF permettent d'obtenir des résultats significatifs en matière de lutte contre la fraude. Le bilan 2013 révèle une nette progression de l'impact financier issu de l'action du CODAF avec entre autres (chiffres régionaux) :

- Pour l'URSSAF : 4.657.829€ de redressement notifiés
- Pour la CAF : 15 signalements transmis par les partenaires CODAF, 214.574€ de préjudice constaté ou évité sur un total de 1.230.983€ de préjudice subi en 2013
- Pour Pôle Emploi : 197 signalements transmis par les partenaires CODAF
- Pour la CPAM : 662 915€ de préjudice détecté dans le cadre CODAF
- Pour le RSI : 146 159€ de préjudice détecté dans le cadre CODAF

26 opérations CODAF, regroupant plusieurs administrations ont été menées en 2013.

Suite à deux de ces contrôles, le préfet du Haut-Rhin a procédé, eu égard à la gravité des infractions constatées, à deux fermetures administratives d'entreprises :

- une première fermeture le 27 juin, concernant une entreprise du BTP employant 16 travailleurs roumains, pour une durée de 3 mois ;
- une seconde le 24 octobre, à l'encontre d'un restaurant, pour une durée de 1 mois.

D'autres actions de contrôle ont été menées ; à titre d'exemple :

- 25 et 26 juin 2013 : contrôles sur deux chantiers de Colmar et Mulhouse, impliquant 31 entreprises et 148 salariés. L'issue des opérations a permis de constater de nombreuses infractions liées à la sous-traitance en cascade ou encore au détachement de travailleurs étrangers.

Par ailleurs le CODAF pilote aussi des activités de communication, de prévention, notamment en travaillant en partenariat avec les organisations professionnelles.

## **Les perspectives pour 2014**

Pour rappel, le Plan National de Lutte contre le Travail Illégal (PNLTI) 2013-2015 dégage cinq objectifs constituant les principales situations frauduleuses :

- la lutte contre le travail dissimulé sous ses formes habituelles et les plus répandues ;
- les fraudes au détachement dans le cadre de prestations de service internationales ;
- le recours délibéré à des statuts détournés de leur objectif, avec un accent particulier concernant les jeunes stagiaires ;
- les situations frauduleuses découlant de l'organisation de la sous-traitance en cascade ;

- pour les services habilités à relever ce type d'infractions, la sanction du recours à un étranger sans titre et l'appui aux étrangers concernés pour qu'ils puissent bénéficier de leurs droits.

Un plan d'action pluriannuel est défini au niveau de chaque région. Il est mis en œuvre au niveau départemental par le CODAF du Haut-Rhin qui intensifie la lutte contre les fraudes les plus complexes.

Des évolutions sont attendues

- Au plan organisationnel : participation de la DREAL au CODAF, possibilité d'intégrer également le Conseil Général, mise en place d'une unité de contrôle régionale dédiée à la lutte contre le travail illégal au niveau de la DIRECTE Alsace ;
- Au plan juridique : les sanctions encourues en cas de travail illégal se renforcent tant vers les entreprises que vers leurs donneurs d'ordres défaillant dans leur obligation de vigilance ; au niveau européen, l'accord du 9 décembre 2013 et le positionnement du gouvernement dans le cadre de la révision de la directive sur le détachement devraient faciliter la possibilité de mise en cause des donneurs d'ordre impliqués et offrir de nouveaux outils de contrôle à l'administration française.

Le 5 décembre 2013, le ministre du travail a souligné les difficultés particulières rencontrées face aux phénomènes de sous-traitance en cascade et de recours aux travailleurs détachés venus de l'étranger. Plusieurs axes de progrès ont été donnés, notamment :

- La mise en place d'une véritable stratégie de contrôle sur les secteurs prioritaires ;
- Le développement des partenariats professionnels.

Le CODAF du Haut-Rhin, réuni en formation plénière le 5 février dernier, a défini ses objectifs 2014, en plaçant le contrôle de la prestation de service internationale et le contrôle de la sous-traitance comme deux axes prioritaires de son action.

Contact presse :

Sébastien BOUCHE

Chef du Service Départemental de la Communication Interministérielle de l'Etat

Cabinet du Préfet - Préfecture du Haut-Rhin

☎ 03 89 29 20 05 et 06 08 23 79 20

[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)